

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DONZAC DU 2 AVRIL 2022**

L'an **deux mille vingt-deux, le 2 avril**, le Conseil Municipal de la commune de **DONZAC** s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie, régulièrement convoqué en date du **31 mars 2022**.

La séance est ouverte à 11 heures trente sous la présidence de M. QUEYRENS Alain, Maire.

Présents : M^{mes} : BORDENAVE Bernadette - DUCOS Nicole - Marie-José HINNEWINKEL

MM : - BELIS Christian – DANDONNEAU Thomas – DELAS Laurent – QUEYRENS Alain - SANFOURCHE Jean-Louis.

Absents excusés : MM : - BARBOT Christian - BAER Claude

Pouvoir (s) : M. BARBOT Christian a donné pouvoir à M. QUEYRENS Alain pour voter en son nom. (Art. L. 2121-20 du CGCT)

Secrétaire de séance : M^{me} : BORDENAVE Bernadette

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 mars 2022

Après avoir demandé si le Conseil Municipal souhaitait apporter des modifications au compte rendu, Monsieur le Maire propose l'adoption du PV de la séance du 25 mars 2022.

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. COMPTE RENDU DE DECISION

- Refus_DP_033 152 22 W0005

3. DÉLIBÉRATIONS À L'ORDRE DU JOUR :

**OBJET : 11-04-2022 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – FILIERE ADMINISTRATIVE :
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A 20/35^{EME},
A COMPTE DU 1^{ER} MAI 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de procéder à certaines modifications à l'occasion de mouvements de personnels en interne et en externe.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Agent administratif actuel a demandé sa mutation et nous quittera le 16 mai 2022.

Le poste actuel a été créé à 16/35^{ème}.

La candidate retenue pour le remplacement de l'agent sur le départ occupait un poste à 20/35^{ème} dans son ancienne collectivité et souhaite conserver cette quotité horaire pour accepter le poste.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}, à compter du 1^{er} mai 2022, pour occuper l'emploi de secrétaire de mairie.

Cette création permettra d'assurer la continuité de service entre les deux agents.

Il conviendra de modifier le tableau des emplois pour supprimer le poste à 16/35^{ème} après le départ de l'agent administratif qui occupe le poste actuellement.

Le Conseil délibère et se prononce :

Vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Préparation des élections présidentielles 2022**

Permanences pour les élections présidentielles du 10 avril 2022

Il faut être en permanence minimum 3

	8H / 10H30	10H30 / 13H00	13H00 / 15H30	15H30 / 19H00	Dépouillement
M. Claude BAER				X	
M. Christian BARBOT			X		
M. Christian BELIS	X	X			X
Mme. Bernadette BORDENAVE	X		X		X
M. Thomas DANDONNEAU	X		X		X
M. Laurent DELAS		X		X	
Mme Nicole DUCOS		X		X16h30	X
Mme Marie-José HINNEWINKEL			X		X
M. Alain QUEYRENS	X		X	X	X
M. Jean-Louis SANFOURCHE		X			X

Permanences pour les élections présidentielles du 24 avril 2022

Il faut être en permanence minimum 3

	8H / 10H30	10H30 / 13H00	13H00 / 15H30	15H30 / 19H00	Dépouillement
M. Claude BAER					si manque!!!
M. Christian BARBOT			X		
M. Christian BELIS	X	X			X
Mme. Bernadette BORDENAVE	X		X		X
M. Thomas DANDONNEAU					
M. Laurent DELAS		X		X	
Mme Nicole DUCOS		X		X	X
Mme Marie-José HINNEWINKEL			X		X
M. Alain QUEYRENS	X	X		X	X
M. Jean-Louis SANFOURCHE			X		X

Il serait souhaitable qu'un maximum d'élus soient également présents pour le dépouillement à 19 h

La séance est levée à 12H